



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

DEVENIR INGÉNIEUR DPE-VAE

*Vous exercez une **Fonction normalement confiée à un Ingénieur**
depuis au moins 5 ans !*

***Postulez au Titre d'Ingénieur de Spécialité Diplômé Par l'Etat,**
sans quitter votre emploi, sans revenir à l'Ecole*

sur un cursus moyen de 18 mois.

Ce titre, délivré par le MESRI :

- Est dûment reconnu par la CTI ;*
- Confère le grade de « Master » (Bac + 5) ;*
- Permet d'accéder au titre EUR 'Ingénieur, à un Mastère de Spécialité, voire un Doctorat ;*
- Permet d'adhérer à l'IESF.*

*Notre ECOLE est **habilitée DPE** par le **MESRI**
(Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation)
à organiser les épreuves ou vous orientera vers une VAE.*

*Liste des Ecoles et Spécialités DPE :
voir Annexe publication JORF n°168 ou
https://www.dropbox.com/s/64blqnp0rqhrskg/20200122_Ecoles-vs-Specialites_DPE.xlsx?dl=0*

Vous êtes intéressé !
Contactez notre Service Formation Continue
ou visitez l'URL du **MESRI**.

Inscriptions pour la session d'examen 2019-2020 :
du 1^{er} septembre au 31 octobre 2019